



## ASSR2 pour les élèves de 3ème

publié le 22/03/2021

Dans le cadre de l'éducation et de la sensibilisation à la sécurité routière, les élèves de 3ème du collège Noël Noël vont passer l'attestation Scolaire de Sécurité Routière de Niveau 2 (A.S.S.R.2)

Le passage de cette épreuve est obligatoire, justifier de l'obtention de l'A.S.S.R. de niveau 2 est indispensable pour l'inscription à l'examen du permis de conduire.

Ils peuvent d'ores et déjà se tester en utilisant l'adresse suivante :

<http://preparer-assr.education-securite-routiere.fr>

Un document a été distribué aux élèves de 3ème.



Académie  
de Poitiers

Avertissement : ce document est la reprise au format pdf d'un article proposé sur l'espace pédagogique de l'académie de Poitiers.  
Il ne peut en aucun cas être proposé au téléchargement ou à la consultation depuis un autre site.